

Auch, le 5 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE DANS LE GERS

Le Tour de France Cycliste 2016 empruntera, **le vendredi 8 juillet 2016**, dans le département du Gers, les routes départementales numéro 634, 632, 4, 39, 626 et 129 sur les communes de L'Isle-Jourdain, Auradé, Endoufielle, Pompiac, Labastide-Savès, Nizas, Samatan, Lombez, Sauveterre, Sabaillan, Tournan.

La circulation sur ces voies sera interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation 2 heures avant le passage de la caravane tel que celui-ci est prévu par l'horaire officiel et jusqu'à 15 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie portant le panneau "fin de course", précédé lui-même par la voiture balai des organisateurs.

Le franchissement des voies pourra être autorisé durant la période d'interdiction par les agents des services chargés de la surveillance de la circulation et effectué sous leur contrôle.

Les véhicules dont les conducteurs justifieront d'une urgence particulière (activité médicale, services publics et notamment les véhicules de lutte contre l'incendie, transports de denrées périssables) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie.

Le stationnement des véhicules est strictement interdit sur l'ensemble du parcours dès le 7 juillet 2016 à 18h00.

Le stationnement du public est interdit dans les virages, dans les tunnels ainsi que dans les voies particulièrement étroites.

Des déviations sont prévues, notamment par la RN 124 et la RD 12.

Retrouvez les horaires sur <http://www.letour.fr/le-tour/2016/fr/etape-7.html>

